



Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola

Avis public Dérogation mineure

Est par les présentes données par le soussigné, greffier-trésorier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil, **mardi le 2 avril 2024** à 20h00 au 25, rue Laforest, Saint-Ignace-de-Loyola.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : numéro 2024-001.

Nature et effet :

La demande à l'effet d'obtenir une dérogation mineure pour l'agrandissement d'un garage de 6 pieds x 32 pieds pour passer à 998 pi². La propriété est située sur le lot 4 507 600 du cadastre du Québec située au 327, rang Saint-Joseph, matricule 3202-70-9494.

La demande vise à :

Autoriser une superficie d'un bâtiment accessoire de 998 pi² alors que celle du bâtiment principal actuel est d'environ 802 pi²; soit un excédent de 196 pi², et ce, malgré l'article 5.3.2 du règlement de zonage 237 qui stipule qu'un bâtiment complémentaire relié à un usage résidentiel ne doit pas excéder l'aire au sol du bâtiment principal.

Le bâtiment principal devra être démoli avant décembre 2025 et un permis de construction d'une nouvelle résidence d'une superficie supérieure à celle du garage devra être délivré en décembre 2025.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Ignace-de-Loyola ce 14^e jour de mars 2024.

Guy Ménard, B.Sc. urbanisme, inspecteur en bâtiment
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

(Cet avis de publication doit être affiché au moins 15 jours avant la séance du Conseil)

Je, soussigné, Guy Ménard, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14 mars 2024.

Guy Ménard, B.Sc. urbanisme, inspecteur en bâtiment
Directeur général et greffier-trésorier